

Habilitation électrique BS - BE Manoeuvre

Travaux non électriques - Chargé d'intervention élémentaire

Durée : 2 jours (14 heures)

Contexte réglementaire :

Art. R4544-10 du Code du Travail (extrait) : "Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées".

Public concerné :

- Personnel non électricien devant réaliser des interventions de remplacement (prise, interrupteur, éclairage...), de raccordement et de réarmement sur des installations électriques basse tension.
- Personnel non électricien ou électricien autorisé à effectuer des manœuvres en basse tension.

Effectif :

- 10 participants maximum.

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur expérimenté dans le domaine électrique et la formation pour adultes
- Formation présentielle alternant apports théoriques et exercices pratiques sur matériel pédagogique
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Mesure de la satisfaction des stagiaires à l'issue de l'action
- Remise d'une attestation de formation
- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-510 est réalisée en fin de formation. Elle est sanctionnée par la délivrance d'un avis préparatoire à l'habilitation visé par le formateur.

Objectifs :

- Connaître la réglementation électrique et les risques présentés par les installations conformément à la norme NF C18-510.
- Mettre en application les connaissances acquises lors d'interventions de remplacement, réarmement et raccordement en basse tension.
- Disposer des connaissances et compétences requises permettant la délivrance par l'employeur d'un titre d'habilitation.

Programme :

■ 1^{er} JOUR :

- Les grandeurs électriques : intensité, tension, résistance, puissance...
- Les mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures
- Les domaines de tension (dénomination, limites)
- Les zones d'environnement électrique et leurs limites
- Les principes de l'habilitation électrique et les symboles
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- L'utilisation en sécurité des matériels et outillages
- L'évaluation du risque électrique et de la prévention adaptée
- La réaction face à une urgence (accident, incendie)
- Les réflexes de la prévention
- Les limites du BS, le rôle du chargé d'exploitation électrique et les informations à échanger
- Le matériel électrique : caractéristiques et fonction.

■ 2^{ème} JOUR :

- Les EPI : identification, vérification, usage
- La mise en sécurité d'un circuit
- L'application des mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire (préparer, organiser et mettre en œuvre).
- La mise en œuvre des procédures BS (remplacement, raccordement)
- Les limites de l'habilitation BE (manœuvres permises)
- Les risques liés aux manœuvres et les mesures de prévention
- Les acteurs concernés par les manœuvres : chargé d'exploitation électrique, chargé de consignation et les informations à échanger
- L'analyse des risques durant les interventions et les manœuvres.
- **Exercices pratiques et mises en situation.**
- **Examen théorique et corrigé.**

NB : Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.